

CHARTRE ETHIQUE

GLOBE 21 – Groupement Local pour le Bâtiment Ecologique du 21^e siècle

Du PAYS DE REDON, BRETAGNE SUD

Groupement Local pour le Bâtiment Ecologique du 21^{ème} Siècle.

DEFINITIONS « ECO-CONSTRUCTION & ECO-HABITAT » : la solution émerge du lieu.

Développement Durable :

Le Développement durable se définit comme le développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre celui des générations futures.

La finalité du développement durable est de trouver un équilibre cohérent et viable à long terme entre ces trois enjeux :

- / 1. la protection de l'environnement (la nature),
- / 2. le progrès social (l'organisation de la société),
- / 3. le développement économique (la production et l'exploitation de richesses).

À ces trois piliers s'ajoute un enjeu transversal, indispensable à la définition et à la mise en œuvre de politiques et d'actions relatives au développement durable : la **gouvernance**¹.

Le développement durable touche des questions d'importance mondiale comme la lutte contre le changement climatique, la lutte contre la pauvreté, ou la conservation de la biodiversité.

L'économie et le mode de vie actuels consomment plus de ressources que celles que la Terre peut fournir en se renouvelant.

Application du Développement Durable au Bâtiment : l'Eco-construction & l'Eco-Habitat

Dans ce déséquilibre, la part du secteur du bâtiment est très importante : surexploitation des ressources naturelles, surconsommation d'énergies, cycles de vie non maîtrisés, etc.

De plus, les techniques et matériaux employés ont un impact fort sur la santé humaine, lors de leur mise en œuvre, de leur utilisation et de leur recyclage.

Définitions de l'Eco-Construction & l'Eco-Habitat : la solution émerge du lieu.

Rappel de la définition de l'écologie

L'écologie est la science qui étudie les êtres vivants dans leur milieu et leurs interactions.

Le terme écologie vient du grec oikos (maison, habitat) et logos (science) : c'est la science de la maison, de l'habitat. Il fut inventé en 1866 par Ernst Haeckel, biologiste allemand. Dans son ouvrage Morphologie générale des organismes, il désignait par ce terme : « la science des relations des organismes avec le monde environnant, c'est-à-dire, dans un sens large, la science des conditions d'existence. ».

L'Eco-construction, l'éco-habitat

C'est une démarche globale de pratiques réactualisées, liant culture ancestrale et innovation, dans une approche de développement durable, s'appuyant sur les principes énoncés ci-dessous, regroupés en 4 axes interconnectés :

un impact adapté à l'environnement

- / réduction des consommations d'énergie et des émissions de CO² tout le long du cycle : extraction des matières premières,
- / transports, transformation, mise en œuvre, usages, chauffage, déconstruction...
- / utilisation de matériaux sains et renouvelables, recyclables, industrialisés ou non,
- / réduction de l'empreinte écologique : utilisation en priorité, des matériaux produits localement....,
- / aménagement du territoire, économie de l'espace, approche intégrée de l'habitat, de la construction dans son milieu,
- / gestion des déchets et des effluents, cycles de vie des matériaux.

une réponse à des enjeux sociaux

- / accessibilité (économique, ressources, physique),
- / prévention santé des travailleurs et des habitants,
- / confort lié à des modes de vie en harmonie avec le milieu,
- / appropriation du projet par les habitants,
- / approche systémique : inter-actions entre les concepteurs, les constructeurs et les usagers habitants,

une viabilité économique

- / développement de filières courtes,
- / coopération avec d'autres secteurs : l'agriculture (production de chanvre, bois...), l'insertion par l'activité économique (recyclage textile production d'isolant...), l'industrie, l'artisanat...
- / création d'emploi local, de nouveaux métiers,

la valorisation du patrimoine

- / patrimoine et diversité de l'habitat,
- / transmission des savoir-faire, valorisation des techniques anciennes et des techniques innovantes adaptées,
- / restauration du patrimoine bâtis

Dans une optique de responsabilité sociétale et environnementale validée par des systèmes de contrôle : évaluation de la performance, bilan carbone...

ETHIQUE

Engagement des membres à respecter la définition de l'Eco-Construction et de l'Eco-Habitat, telle que décrit ci-dessus, dans le respect d'une éthique définie par des valeurs :

Chacun a une voix qui compte

Chacun s'engage à favoriser le partage de l'information et à reconnaître le rôle de chacun dans une logique de coresponsabilité et de prise de décision collective.

La participation de chacun est essentielle.

Chacun est responsable du fonctionnement, du devenir de **GLOBE 21** et des relations entre les adhérents. Le lien de confiance exige un respect des autres et une attention quotidienne aux autres.

Autonomes mais pas individualistes

Chacun reconnaît l'interdépendance des processus socio-économiques et écologiques. Chacun exerce en autonomie de fonctionnement en complémentarité des autres. Chacun s'engage à mettre au profit de l'association, ses connaissances et ses expériences, positives ou négatives, en terme de construction, de réhabilitation, d'usage, tout en préservant les savoir-faire.

1 + 1 > 2

Chacun privilégie la recherche de l'intérêt général et non seulement le seul profit individuel. Chacun favorise la coopération, le partenariat dans un esprit « gagnant – gagnant ». Le partage, la mutualisation seront privilégiés dans un objectif d'optimisation.

Riches de nos différences

Chacun s'engage à comprendre, respecter et valoriser les différences entre les adhérents, à rechercher les complémentarités pour apprendre ensemble, entreprendre autrement.

Produire pour vivre et non vivre pour produire

Chacun s'engage à mettre tous ses moyens possibles en œuvre afin de satisfaire au maximum à la définition théorique de l'Eco-Construction et de l'Eco-Habitat, dans des conditions économiques ne mettant pas en péril l'entreprise, la structure, le foyer, tout en acceptant la spécificité économique de chaque membre.

La réalité économique des adhérents

/ ne pourra pas servir de prétexte pour remettre en cause la définition théorique,

/ pourra servir de base de réflexion pour la recherche, l'innovation, l'expérimentation de nouvelles propositions visant à satisfaire la définition théorique.

Dire ce qu'on fait et faire ce qu'on dit

Chacun s'efforce d'appliquer de façon cohérente l'ensemble des valeurs ci-dessus à tous les niveaux de leur fonctionnement. La cohérence entre les valeurs prônées et le vécu est essentielle à la crédibilité et au développement de **Globe 21**.

Cet esprit doit profiter aux intérêts de tous les membres dans l'intérêt général.

ENGAGEMENT

Le signataire s'engage à respecter l'éthique définie ci-dessus. Cet engagement est rattaché à la charte de coopération du **GLOBE 21** pour les membres des collèges :

/ des entreprises du Bâtiment et autres professionnels (architecte, dessinateur, maître d'œuvre...);

/ des associations ou coopératives œuvrant dans le domaine de la formation, l'insertion, l'accompagnement à la création d'entreprises...

Fait en double exemplaire, dont un archivé par l'association **GLOBE 21**,
à, le / / 2010.

Désignation de l'entreprise :

Nom de son représentant légal :

Signature et cachet de l'entreprise :

¹ La gouvernance consiste en la participation de tous les acteurs (citoyens, entreprises, associations, élus...) au processus de décision ; elle est de ce fait une forme de démocratie participative.